

Communiqué au Conseil  
et aux  
Membres de la Société

C.103.M.103.1945.

Genève, le 19 octobre 1945.

QUESTION D'UN TRANSFERT ÉVENTUEL AUX NATIONS UNIES  
DE FONCTIONS, D'ACTIVITÉS ET D'AVOIRS DE LA  
SOCIÉTÉ DES NATIONS

Note du Secrétaire général par intérim.

---

Le Secrétaire général par intérim a l'honneur de confirmer les communications qui ont été adressées aux Membres de la Société le 20 septembre et le 17 octobre 1945, respectivement. La seconde communication a été transmise au nom de la Commission de contrôle après que celle-ci eut examiné les réponses reçues des Gouvernements et, ainsi que le proposait la dernière phrase de la première communication, considéré comme acquis l'assentiment des Gouvernements qui n'avaient pas répondu.

---

I. Communication du 20 septembre 1945.

Membres Société Nations connaissent décisions prises à San Francisco concernant remplacement Société par Nations Unies Comité exécutif Nations Unies est notamment chargé formuler citation recommandations sur transfert éventuel des fonctions activités et avoires de Société Nations qu'il pourra sembler utile de confier à nouvelle Organisation dans des conditions à fixer fin citation Comité exécutif siège actuellement Londres et il semble indiqué qu'organe compétent de Société discute immédiatement et autant que possible formule conditions provisoires transfert étant entendu que Assemblée Société doit prendre décision définitive avoires matériels tels que fonds et bâtiments y compris. Je crois exprimer désir Etats Membres en suggérant que Commission contrôle entreprenne cette tâche Commission est spécialement compétente vu sa connaissance des affaires de Société et sa participation à leur gestion en vertu des pouvoirs conférés par Assemblée en 1938 et confirmés en 1939 Stop Si Etats Membres sont d'accord Commission est prête accepter cette responsabilité Stop Assemblée sera convoquée début 1946 pour examiner situation et prendre décisions finales concernant

activités Société Stop Si Gouvernements acceptent ce programme on peut espérer qu'une session ultérieure Assemblée sera inutile responsabilités après session début 1946 pouvant être transférées à organe compétent désigné par Assemblée Stop Outre travail préparatoire essentiel Commission contrôle en vertu ses pouvoirs exceptionnels actuels adopterait budget 1946 y compris crédits pour reunion Assemblée Stop Budget Secrétariat prévoirait maintien activités non politiques présentes Stop Date transfert est incertaine et reliquat non utilisé des contributions versées serait crédité aux Etats Stop Il faut aussi prévoir crédit pour dissolution Secrétariat et Cour permanente Justice et pour activité Organisation internationale Travail pendant 1946 Stop Ai honneur attirer attention Membres Société sur urgence question et les prie accuser réception présente communication par télégramme contenant éventuellement observations qu'ils désireraient présenter Stop Mesures rapides pouvant être nécessaires il est souhaitable que je sois informé si Etats Membres acceptent programme ci-dessus esquissé d'accord avec Président Assemblée et Commission contrôle et Vice-Président Commission Stop Au cas où je ne recevrais pas observations avant 5 octobre acceptation sera considérée acquise

LESTER

Secrétaire général par intérim

## II. Communication du 17 octobre 1945.

Gouvernements Membres Société Nations considérant procédure suggérée dans mon télégramme 20 septembre généralement acceptable ai honneur vous informer au nom Commission contrôle que celle-ci accepte mission à elle confiée de discuter et autant que possible formuler conditions provisoires transfert aux Nations Unies étant entendu Assemblée Société Nations qui sera convoquée début 1946 prendra décision définitive Stop Ai informé Comité exécutif Nations Unies.

LESTER

Secrétaire général par intérim.

---